

DEMANDE DE CONGE BONIFIE

Liste des pièces à joindre au service DAF 3

- Relevé d'identité bancaire ou postal original avec adresse

Selon la situation familiale :

Agent marié / pacsé / en concubinage	<input type="checkbox"/> Photocopie du livret de famille <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ou extrait de l'acte d'enregistrement de la convention de PACS auprès du greffe du tribunal d'instance <input type="checkbox"/> ou déclaration de concubinage <input type="checkbox"/> Photocopie de l'avis d'imposition (et celui du conjoint en cas d'absence de déclaration commune, s'il doit être pris en charge) <input type="checkbox"/> Attestation de non prise en charge des frais de transport par l'employeur
Conjoint demandeur d'emploi	<input type="checkbox"/> Attestation d'inscription à Pôle emploi
Agent divorcé / séparé	<input type="checkbox"/> Livret de famille <input type="checkbox"/> Extrait du jugement de divorce ou de séparation précisant que l'enfant est à la charge du parent bénéficiaire <input type="checkbox"/> Autorisation de l'ex-conjoint permettant d'emmener l'enfant dans le cas où la durée du congé bonifié dépasserait celle autorisée pour la garde de l'enfant pendant les vacances
Enfant de moins de 16 ans	<input type="checkbox"/> Livret de famille <input type="checkbox"/> Photocopie du dernier bulletin de paie de l'agent justifiant la perception du supplément familial de traitement ou attestation d'allocations familiales en nom propre
Enfant entre 16 et 20 ans	<input type="checkbox"/> Livret de famille <input type="checkbox"/> Certificat de scolarité ou d'apprentissage <input type="checkbox"/> Photocopie du dernier bulletin de paie de l'agent justifiant la perception du supplément familial de traitement ou attestation d'allocations familiales en nom propre
Enfant atteint d'un handicap d'au moins 80% (pas de limite d'âge)	<input type="checkbox"/> Photocopie de la carte d'invalidité
Ascendant à charge	<input type="checkbox"/> Certificat de non-imposition de l'ascendant à charge <input type="checkbox"/> Attestation sur l'honneur d'ascendant à charge vivant sous le toit du fonctionnaire muté

Date d'arrivée du dossier au Rectorat :

Division des Affaires Financières

Bureau DAF3

Pôle frais de déplacement, IFCR, congés bonifiés,
rentes accidents élèves

Affaire suivie par :
Valérie Travaillot

Tél : 03 83 86 22 27
Mél : valerie.travaillot@ac-nancy-metz.fr

9 Rue des Brice
CS n° 30013
54035 NANCY Cedex

DEMANDE DE CONGES BONIFIES

Période souhaitée pour le congé bonifié :

du 1er avril 2023 au 31 octobre 2023
du 1er novembre 2023 au 31 mars 2024

ATTENTION : Les personnels exerçant dans les établissements d'enseignement doivent inclure la période de leur congé bonifié dans celle des grandes vacances scolaires ou universitaires.

Destination souhaitée :

La Martinique La Guadeloupe St-Pierre-et-Miquelon La Réunion La Guyane Mayotte
 Saint-Barthélemy Saint-Martin Polynésie Française Wallis-et-Futuna Nouvelle-Calédonie

Départ souhaité le : **Retour souhaité le :**

Avez-vous déjà bénéficié d'un congé bonifié : Si oui, préciser au titre de quelle(s) année(s) :

Envisagez-vous de demander une mutation pour le lieu du congé sollicité ? OUI NON

Renseignements concernant l'agent :

Monsieur Madame N° Sécurité sociale : Clé :

Nom de famille : Nom d'usage :

Prénom : ☎(OBLIGATOIRE) :

Adresse personnelle :

Code postal : Ville :

Adresse de messagerie :

Grade : Indice de rémunération (INM) : Discipline :

Etablissement d'affectation :

Date de naissance Lieu de naissance :

Situation de famille : Marié(e) Veuf(ve) Divorcé(e) Séparé(e) judiciairement

Concubinage – Pacs Célibataire

Renseignements concernant les ayants droit :

Conjoint(e) : marié(e) – concubin(e) – partenaire au titre d'un pacte civil de solidarité (PACS)

L'agent peut prétendre à la prise en charge par l'Etat des frais de transport de son conjoint, si les ressources de celui-ci sont inférieures au traitement soumis à retenues pour pension afférentes à l'indice brut 340 (sauf s'il bénéficie d'un régime de congé bonifié propre à son administration ou à son entreprise).

Nom de famille : Nom d'usage :

Prénom :

Profession :

Nom et adresse de l'employeur :

Lieu de naissance : Département :

Voyage avec l'agent bénéficiaire du congé bonifié : à l'aller au retour

Si dates différentes, préciser :

Le bénéfice des congés bonifiés est désormais plus fréquent, tous les 2 ans, en contrepartie d'une diminution de leur durée plafonnée à 31 jours consécutifs.

Un droit d'option transitoire est proposé aux fonctionnaires civils de l'état s'ils remplissent les conditions antérieures d'attribution du congé bonifié.

Donc j'opte pour :

Le bénéfice, dans les 12 mois suivant l'ouverture du droit à congé, d'un dernier congé bonifié dans les conditions antérieures au 2 juillet 2020 : **congé de 65 jours maximum après 36 mois de services ininterrompus**,

Ou

Le bénéfice du congé bonifié selon les nouvelles conditions : **congé de 31 jours consécutifs après 24 mois de services ininterrompus**

Enfant(s) à charge :

La prise en charge des frais de voyage des enfants du bénéficiaire d'un congé bonifié s'apprécie par référence à la législation sur les prestations familiales : **l'agent doit justifier de la perception du supplément familial de traitement (SFT) au vu de sa fiche de paie OU justifier de la perception des prestations familiales en nom propre.**

Nom	Prénom	Date de naissance
.....
.....
.....
.....

Ascendant(s) à charge :

Les agents peuvent bénéficier de la prise en charge du voyage d'un ascendant, elle sera appréciée par référence :

- Aux liens de filiation entre l'agent bénéficiaire et l'ascendant
- Le non-assujettissement à l'impôt sur le revenu de l'ascendant
- A la présentation du justificatif de domiciliation de l'ascendant chez l'agent bénéficiaire du congé bonifié.

Nom	Prénom	Date de naissance
.....
.....

Demande faite à le.....

Signature du demandeur :

Critères définissant la notion de résidence habituelle :

Pour apprécier la notion de "résidence habituelle", c'est à dire le lieu où se situe le **centre des intérêts moraux et matériels** de l'agent, ouvrant le droit au congé bonifié : **joindre OBLIGATOIREMENT, et au minimum, 3 justificatifs de la liste ci-dessous, dont un au moins appartenant à la liste des critères de base.**

Notion de résidence habituelle	Pièces justificatives	Observations	Cocher
<i>Critères de base</i>			
Lieu de naissance	Photocopie du livret de famille ou un extrait d'acte de naissance		<input type="checkbox"/>
Lieu de votre scolarité obligatoire	Certificat de scolarité ou attestation d'établissement	De 6 à 14 ans, ou 16 ans selon le cas	<input type="checkbox"/>
Domicile avant l'entrée dans la fonction publique	Attestation de résidence		<input type="checkbox"/>
<i>Critères complémentaires</i>			
Domicile de parents proches	Attestation de résidence de moins de 3 mois.	Les parents, ou si décédés, grands parents, frères, sœurs	<input type="checkbox"/>
Sépulture(s) du père et/ou de la mère	Attestation du maire de moins de 6 mois.		<input type="checkbox"/>
Bien matériels en nom propre - en propriété - en location	Copie de la taxe foncière Copie de la taxe d'habitation	De l'année précédente à l'année du congé bonifié	<input type="checkbox"/>
Inscription sur les listes électorales	Copie de la dernière carte d'électeur		<input type="checkbox"/>
Possession d'un compte bancaire, postal ou d'épargne dont l'adresse est celle du département dans lequel le congé est sollicité	RIB ou RIP de ce compte	La date d'ouverture du compte doit être antérieure à celle de la demande du congé	<input type="checkbox"/>

Vu et pris connaissance le

Signature du **Chef d'établissement** ou du **Chef de service** :